



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Employment Social & Development Canada
(ESDC)
Emploi & Développement Social Canada (EDSC)

Attention: Manon Rondeau

nc-solicitations-gd@hrscd-rhdcc.gc.ca

SIZE limit - 13MB

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Title - Sujet FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – ÉVALUATION DES CONCEPTS DE PROJETS DE MOYENNE ENVERGURE	
Solicitation No. - N° de l'invitation 100010960	Date 2018-06-20
Client Reference No. - N° de référence du client 100010960	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG
File No. - N° de dossier 100010960	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-07-05	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: mail to: nc-solicitations-gd@hrscd-rhdcc.gc.ca	Buyer Id - Id de l'acheteur
Telephone No. - N° de téléphone 819 654-2597	FAX No. - N° de FAX 819 953-6859
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Employment Social & Development Canada (ESDC) Emploi & Développement Social Canada (EDSC) 140, Portage, Phase IV Gatineau, Québec K1A 0J9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

NUMÉRO DEMANDE # 100010960

**FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – ÉVALUATION DES CONCEPTS DE PROJETS DE
MOYENNE ENVERGURE**

POUR

EMPLOI & DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (EDSC)

TABLE DES MATIÈRES

1) Contexte et objet de cette demande de renseignements (DDR)	2
2) Nature de la demande de renseignements	3
3) Exigences en matière de sécurité	3
4) Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales.....	3
5) Questions	3
6) Activités de consultation de l'industrie (le cas échéant).....	4
7) Date de clôture de la DDR.....	4
8) Coûts associés aux réponses.....	4
9) Traitement des réponses	4
10) Contenu de cette DDR.....	4
11) Présentation matérielle des réponses.....	5
12) Présentation matérielle des réponses.....	5
Annexe A	
Énoncé des travaux	6



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
[FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – ÉVALUATION DES CONCEPTS DE PROJETS DE
MOYENNE ENVERGURE
POUR
EMPLOI & DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (EDSC)

1) Contexte et objet de cette demande de renseignements (DDR)

Emploi & Développement Social Canada (EDSC) Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) souhaite recueillir des commentaires de l'industrie, afin de l'aider à définir les exigences d'une procédure d'appel d'offres limité à venir.

Les objectifs de la présente DDR sont les suivants :

- a. Informer les fournisseurs potentiels des exigences de ce processus d'approvisionnement;
- b. Recueillir des renseignements sur le niveau d'intérêt et la capacité des fournisseurs canadiens à l'égard des exigences publiées dans cette DDR;
- c. Obtenir des commentaires de l'industrie sur l'Annexe A - Énoncé des travaux;
- d. Créer une liste de fournisseurs qui répondront à cette DDR pour lancer un processus d'appel d'offres limité.

La présente DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de soumissions. Aucun accord ni contrat fondé sur la présente DDR ne sera conclu. Elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamer au Canada. Cette DDR est considérée comme un engagement à publier une demande de propositions, à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes. Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale (auquel cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction d'une ébauche des exigences de rendement provisoires (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage :

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

La participation à cette DDR est obligatoire afin de faire partie de la liste de fournisseurs potentiels. La présente DDR servira à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR est une condition et un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par les répondants pour la participation à la DDR.



2) Nature de la demande de renseignements

Cette demande n'est pas un appel d'offres. Cette DDR ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de tous biens ou services décrits dans cette DDR ne devraient pas réserver des stocks ou des installations, ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans cette DDR. Cette DDR donnera lieu à l'établissement d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, le fournisseur qui ne répondra pas à cette DDR, l'empêchera de participer à tout processus d'acquisition ultérieur. En outre, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens et des services qui y sont décrits.

3) Exigences en matière de sécurité

Ce contrat est lié à des exigences en matière de sécurité.
Cote du personnel au niveau fiabilité;
Attestation de sécurité d'installation (ASI);
Attestation de sécurité des mesures de sauvegarde; et
Support relatif à la technologie de l'information.

À la fermeture du processus d'appel d'offres limité et pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit détenir une attestation de sécurité valide au niveau d'information B, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

4) Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur toute(s) demande(s) de soumissions subséquente(s) :

L'exigence n'est pas soumise aux dispositions des accords commerciaux.

5) Questions

Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit et ne distribuera pas forcément les réponses à tous les fournisseurs potentiels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR doivent les poser par écrit à l'autorité contractante énoncée ci-dessous, **par courriel**, au plus tard à la date de clôture :

Nom: Manon Rondeau
Titre: Spécialiste en approvisionnement
Emploi & Développement Social Canada (EDSC)
Opérations et approvisionnement
Adresse: 140 Promenade du Portage
Gatineau, QC K1A 0J9

Téléphone: 819 654-2597
Télécopieur: 819 953-6859
Courriel: nc-solicitations-gd@hrsc-rhdcc.gc.ca

Le Canada se réserve le droit de ne pas répondre aux questions reçues après la date de clôture ni aux questions qui ne sont pas pertinentes à la DDR. Les questions qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » seront traités en conséquence, sauf dans les cas où le Canada considère que la question n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre l'affichage des réponses dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement (<https://achatsetventes.gc.ca/>).



La présente DDR peut faire l'objet de modifications. Le cas échéant, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, s'il y a lieu.

6) Activités de consultation de l'industrie (le cas échéant)

Les répondants devront émettre leurs commentaires, faire part de leurs préoccupations et, le cas échéant, formuler des recommandations sur la façon de répondre aux exigences ou d'atteindre les objectifs décrits dans la présente DDR. Ils sont également invités à fournir leurs commentaires sur le contenu, la forme et la manière dont l'information est structurée dans les documents préliminaires joints à la présente DDR. Ils doivent s'assurer d'expliquer toute hypothèse énoncée dans leurs réponses.

Seuls les soumissionnaires qui manifestent de l'intérêt pour cette DDR seraient invités au processus d'appel d'offres limité.

7) Date de clôture de la DDR

Les réponses à la présente DDR doivent être soumises par voie électronique à l'autorité contractante et seront acceptées jusqu'à **14h00, heure avancée de l'Est (HAE), le 5 juillet 2018**. Tous les renseignements reçus après cette date ne seront pas considérés.

8) Coûts associés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à cette DDR.

9) Traitement des réponses

- a) **Utilisation des réponses** : Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'acquisition ou tous documents préliminaires joints à cette DDR. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR.
- b) **Équipe d'examen** : Une équipe d'examen composée de représentants du client (selon le cas) et de fonctionnaires de TPSGC examinera les réponses reçues. Ce dernier se réserve le droit d'engager des consultants indépendants ou de recourir aux services des ressources du gouvernement qu'il juge nécessaire pour examiner toute réponse. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à l'examen de tous les membres de l'équipe d'examen.
- c) **Confidentialité**: Les répondants devraient indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera les réponses selon les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.
- d) **Activité de suivi** : Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tous répondants pour leur demander toutes questions supplémentaires ou clarifications relativement à un aspect ou l'autre d'une réponse.

10) Contenu de cette DDR

- a) Cette DDR contient un énoncé préliminaire des travaux / énoncé préliminaire des besoins. Ce document demeure un travail en cours et les répondants ne devraient pas supposer que de nouvelles dispositions ou exigences ne seront pas ajoutées à toute demande de soumissions qui, au bout du compte, pourrait être diffusée par le Canada. Des observations concernant ce document préliminaire seraient appréciées.



11) Présentation matérielle des réponses

- a) **Page couverture:** Si la réponse est donnée en plusieurs volumes, les répondants sont priés d'indiquer sur la page de couverture de chaque volume le titre de la réponse, le numéro de la demande, le numéro du volume et sa raison sociale complète.
- b) **Page titre:** La première page de chaque volume de la réponse, succédant la page de couverture, devrait être la page titre qui devrait contenir :
 - i) le titre de la réponse du répondant et le numéro du volume;
 - ii) le nom et l'adresse du répondant;
 - iii) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
 - iv) la date;
 - v) le numéro de la DDR.
- c) **Système de numérotation:** Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de cette DDR. Toute référence à des documents descriptifs, à des manuels techniques et à des brochures accompagnant la réponse devrait respecter ce système.
- d) **Nombre de copies :** Le Canada demande aux répondants de soumettre une **[1]** copie de leurs réponses.

12) Présentation matérielle des réponses

- a) **Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition :** Les fournisseurs intéressés devraient adresser leur réponse par courriel nc-solicitations-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca à l'autorité contractante dont le nom figure ci-dessus. Les réponses doivent être reçues au plus tard à l'heure et à la date indiquées tel que mentionné à l'article 7. Date de clôture de la DDR du présent document.
Responsabilité en ce qui a trait à la réception des réponses dans les délais prescrits : Il incombe à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est livrée à la bonne adresse courriel nc-solicitations-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca et qu'elle est reçue dans les délais prescrits.
- b) **Identification des réponses :** Chaque répondant devrait s'assurer que son nom et son adresse, ainsi que le numéro de la DDR et la date de clôture figurent lisiblement sur l'enveloppe.



Annexe A Énoncé des travaux

Fonds pour l'accessibilité – Évaluation des concepts de projets de moyenne envergure

1. Objectifs

La composante projets de moyenne envergure du Fonds pour l'accessibilité (FA) finance des projets visant la construction (c.-à-d. une nouvelle construction), la rénovation ou la modernisation d'installations ou de lieux où l'on offre ou offrira des programmes et des services visant à répondre de manière holistique aux besoins en matière d'intégration sociale ou au marché du travail des personnes handicapées.

L'évaluation des propositions reçues dans le cadre de cette composante sera effectuée par des organismes d'examen internes (EDSC) et externes (experts en la matière, de préférence dans le domaine de la construction et de la conception de bâtiments accessibles).

L'évaluation interne comprend l'examen des critères d'admissibilité dans le cadre du programme (demandeurs, activités, montant demandé et soutien communautaire) ainsi que d'autres critères d'évaluation clés comme le besoin, la priorité et l'impact du projet pour la collectivité. L'embauche d'un expert externe est nécessaire pour examiner les concepts de construction en lien avec la faisabilité globale, le coût et les échéanciers proposés, ainsi que pour identifier les éléments des propositions qui pourraient nécessiter des ajustements ou des améliorations, puisque le Ministère ne détient pas cette expertise à l'interne.

Par conséquent, l'évaluateur externe, tel que l'économiste en construction¹ est tenu de fournir à Emploi et Développement social Canada (EDSC) une évaluation approfondie des concepts attribués qui inclut la justification de l'évaluation dans toutes les sections pertinentes de l'outil d'évaluation fourni par EDSC. L'évaluateur externe doit également avoir une bonne connaissance et une bonne expérience de la [« Conception accessible pour l'environnement bâti \(B651-F12 \(C2017\)\) » de l'Association canadienne de normalisation](#), de ses exigences et de son application.

2. Énoncé contextuel

EDSC est responsable de l'administration du FA, un programme fédéral de subventions et contributions (S et C) de 15 M\$ (13,65 M\$ en S et C et 1,35 M\$ en dépenses de fonctionnement) par année qui met l'accent sur l'accessibilité du milieu bâti pour les personnes handicapées dans les collectivités et les milieux de travail canadiens. Le FA appui des projets communautaires qui visent à améliorer l'accessibilité et la sécurité des personnes handicapées en éliminant les obstacles dans les collectivités et les milieux de travail canadiens grâce à des projets de construction, de rénovation ou de modernisation. Depuis la création du programme, le FA a financé plus de 3 500 projets partout au Canada.

¹ Un économiste en construction possède des connaissances approfondies et détaillées de la construction et des méthodes de construction, ainsi que des lois en lien avec des projets de construction et de la comptabilité afin de fournir des conseils sur les coûts et les données financières [Traduction] (Source : Institut canadien des économistes en construction).



La composante projets de moyenne envergure du FA a été lancée en 2010 afin de permettre la réalisation de projets de rénovation, de modernisation ou de construction de plus grande envergure. Les projets financés dans le cadre de cette composante doivent permettre ou améliorer l'accès des personnes handicapées à des installations qui abritent des services et des programmes axés sur les besoins des personnes handicapées en matière d'intégration sociale et d'intégration au marché du travail.

Le 29 mars 2018, le FA a lancé un appel d'énoncé de projet (AEP) pour les projets de moyenne envergure. Le présent AEP a pris fin le 24 mai 2018. Dans cet AEP, les organismes admissibles² dont les projets sont acceptés peuvent recevoir entre 350 000 \$ et 1 M\$ en financement d'EDSC pour la construction, la rénovation ou la modernisation d'installations et de sites accessibles dans les collectivités canadiennes. Ces installations et ces sites doivent offrir ou envisager d'offrir des programmes et des services qui mettent l'accent sur une approche holistique pour répondre aux besoins des personnes handicapées en matière d'intégration sociale ou d'intégration au marché du travail. Les activités de construction, de rénovation et de modernisation proposées ne devraient pas débuter avant décembre 2018 et ne devraient pas durer plus de vingt-quatre (24) mois.

3. Portée du programme

L'évaluateur externe fournit à EDSC une évaluation approfondie de tous les concepts de projet qui lui sont soumis pour évaluation, et fournit une expertise afin de répondre à toute question de suivi ou à toute évaluation jugée nécessaire. L'évaluateur externe doit avoir la capacité d'évaluer les projets dans les deux langues officielles et de faire rapport à EDSC à l'égard de son évaluation. L'évaluateur externe fournit à EDSC son évaluation à l'aide de l'outil d'évaluation fourni par EDSC pour évaluer les projets du point de vue de la construction et de la conception afin d'évaluer la faisabilité globale du projet, l'exactitude des coûts pour chacune des activités du projet, les échéanciers proposés, ainsi que pour déterminer les parties des propositions qui pourraient nécessiter des ajustements ou des améliorations. Les concepts de projet examinés par l'évaluateur externe comprennent les rénovations, la modernisation ou la construction de nouvelles installations accessibles au Canada qui abritent ou prévoient abriter des services et des programmes qui mettent l'accent sur une approche holistique des besoins des personnes handicapées en matière d'intégration sociale et au marché du travail. Les projets doivent être accessibles au public. Veuillez noter que le nombre prévu de concepts de projet à évaluer ne dépassera pas 30 à 40 projets (pour l'AEP en cours). L'évaluateur externe devra effectuer l'évaluation sur une période de deux à trois semaines (entre la mi-juillet et la mi-août), selon la charge de travail. Au cours de cette période, les tâches comprendront l'évaluation des concepts, des réunions et des suivis avec EDSC.

Nota : Ce processus d'évaluation sera assujéti à des contraintes de temps, et aucune prolongation de la période d'évaluation des demandes ne sera accordée.

² Les organismes à buts non lucratifs, les organismes Autochtones, les municipalités et les gouvernements territoriaux sont admissibles au AEP.



4. Tâches

Le fournisseur doit examiner et évaluer les concepts de projets de moyenne envergure du FA:

- la faisabilité globale par rapport aux activités et aux calendriers proposés;
- la pertinence et l'exactitude des coûts prévus, du budget et de l'affectation des ressources par rapport à l'ensemble du projet (y compris les facteurs variables tels que les coûts de main-d'œuvre de la région et les délais fournis);
- la conception (dimensions et plans), l'efficacité et le respect des exigences de la norme de [« Conception accessible pour l'environnement bâti \(B651-F12 \(C2017\)\) » de l'Association canadienne de normalisation](#).

Dans le cadre de son travail, le fournisseur doit également déterminer les parties des propositions qui pourraient nécessiter des ajustements, des améliorations et tout risque potentiel qui ne sont pas mentionnés dans les propositions.

Il doit par ailleurs être disponible pour fournir des éclaircissements à EDSC sur son évaluation.

Une revue détaillée du processus d'évaluation quant aux outils d'évaluation, aux délais et aux normes de qualité aura lieu entre le fournisseur et EDSC (en personne ou par téléconférence) avant le début de l'évaluation. Les échéances dont disposera le fournisseur pour remettre la grille d'évaluation dûment remplie pour chaque concept de projet seront négociées entre EDSC et le fournisseur une fois que la charge de travail aura été déterminée. On prévoit que l'évaluation de tous les concepts devrait être complétée dans un délai de deux à trois semaines.

5. Durée du contrat

La période prévue du contrat pour les travaux à exécuter par le fournisseur pour les projets de moyenne envergure du FA s'étendra pour une période de trois (3) mois suite à la date d'attribution du contrat.

6. Niveau de l'effort

Intermédiaire

7. Contraintes

Le fournisseur travaillera dans ses locaux et devra avoir les aptitudes pour examiner les propositions dans les deux langues officielles. Il doit s'assurer de l'uniformité des évaluations qu'il fournira. Le fournisseur doit éviter toute situation de conflit d'intérêt, réel ou apparent en lien avec l'évaluation des propositions. Par exemple, l'évaluateur externe ne peut pas procéder à l'évaluation de propositions s'il a participé de quelque façon que ce soit à l'élaboration de propositions dans le cadre de l'ACP de 2018 du FA, ou s'il a déjà travaillé sur d'autres projets pour l'organisme qui présente une demande de financement.

Dans leur demande, les soumissionnaires doivent fournir une description de leur stratégie d'atténuation des risques de conflit d'intérêts lors de l'évaluation des propositions.

Tous les documents préparés par le fournisseur pour EDSC dans le cadre de ce contrat demeureront la propriété intellectuelle d'EDSC.



8. Produits à livrer, jalons et échéancier

1. Examiner et fournir une évaluation approfondie (y compris la notation) des concepts de projets de moyenne envergure en ce qui a trait à la faisabilité globale de ces projets, l'exactitude des coûts pour chacune des activités des projets, les échéanciers proposés, et identifier les parties des propositions qui pourraient nécessiter des ajustements ou des améliorations. Un Guide de l'évaluateur externe (y compris les grilles de notation) sera disponible. Les dates de livraison seront négociées en fonction du volume de travail ou des propositions soumises pour examen.
2. Évaluer les propositions présentées en anglais ou en français afin de déterminer ce qui suit :
 - a. Valider le budget et fournir une évaluation de la faisabilité globale du projet par rapport à l'exactitude des coûts pour chaque activité du projet, aux échéanciers proposés (y compris les facteurs variables tels que les coûts de la main-d'œuvre de la région et les échéanciers).
 - b. Examiner les spécifications des plans du projet, telles qu'elles sont décrites dans la proposition soumise (y compris le plan de travail s'il y a lieu), afin de s'assurer que tout est conforme à la norme de [« Conception accessible pour l'environnement bâti \(B651-F12 \(C2017\)\) » de l'Association canadienne de normalisation](#).
 - c. Indiquer si le demandeur a bien cerné les risques potentiels pour la réalisation du projet de construction et s'il a indiqué les stratégies d'atténuation appropriées pour faire face à ces risques.
3. L'évaluateur externe doit terminer ses évaluations dans les délais convenus avec EDSC. Les dates limites auxquelles l'évaluateur externe doit remettre le Formulaire d'évaluation externe pour chaque projet seront négociées entre EDSC et le fournisseur une fois que la charge de travail aura été déterminée.
4. L'évaluateur externe devra consigner son évaluation à l'aide d'une grille de notation fournie par EDSC. Plus précisément, il doit fournir un bref énoncé pour chaque question, y compris des explications claires sur les notes accordées à chaque critère. Ces explications doivent :
 - répondre à chaque partie de la question pour chacun des critères
 - détailler les lacunes et les points forts par rapport à chaque critère
 - faire référence, dans la mesure du possible, au domaine de connaissances spécialisées de l'évaluateur (par exemple, si les coûts d'un projet ne sont pas réalistes et ne montrent pas la valeur réelle, est-ce parce que les coûts du projet ne sont pas réalistes par rapport aux coûts de construction dans la région concernée?)

9. Budget

Le coût maximal du contrat est fixé à 50 000 \$, y compris les taxes applicables.

10. Base de paiement

Le paiement final sera effectué une fois que l'équipe d'EDSC aura terminé l'examen de toutes les propositions de projets de moyenne envergure, après son approbation par le responsable du programme. Le paiement sera émis 30 jours après la réception de la facture détaillant les services précis fournis à ce jour et son approbation par le responsable du programme.



11. Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une proposition doit :

- respecter les limites du budget stipulé;
- répondre à toutes les exigences obligatoires spécifiées dans la section ci-dessous;
- obtenir les notes les plus élevées par rapport à l'exigence évaluée spécifiée dans la section ci-dessous.

La proposition recevable qui obtient la meilleure note finale sera recommandée pour l'attribution d'un contrat, à condition que le prix total estimé respecte le budget alloué. Dans les cas où les meilleures propositions recevraient des notes identiques, la proposition retenue serait celle dont les coûts sont les moins élevés.

Les fournisseurs doivent également :

- indiquer dans leurs propositions s'ils ont été consultants dans le même rôle dans le passé;
- fournir au moins deux références de clients pour qui le soumissionnaire a effectué des travaux semblables. Les références devraient porter sur la capacité du soumissionnaire à évaluer correctement les coûts et la faisabilité des projets de construction.
- La préférence peut également être accordée aux soumissionnaires qui possèdent une expertise dans l'application des exigences de la norme de [« Conception accessible pour l'environnement bâti \(B651-F12 \(C2017\)\) » de l'Association canadienne de normalisation](#).

12. Critères d'évaluation et exigences obligatoires

Les exigences obligatoires énumérées seront évaluées en fonction de la réussite ou de l'échec (c.-à-d. la proposition est conforme ou non conforme aux exigences). Les propositions qui ne satisfont pas aux exigences obligatoires seront exclues à ce stade sans autre considération.

Pour passer aux étapes suivantes, les propositions doivent se conformer à toutes les exigences suivantes et doivent contenir la documentation démontrant qu'elles s'y conforment.



Critères obligatoires			
Numéro de l'exigence	Description	N. page / N. Paragraphe	Respect / Non-Respect
O1	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience et les ressources qualifiées pour entreprendre les travaux précisés dans le présent énoncé des travaux.		
O2	Le soumissionnaire doit être en mesure d'évaluer les projets dans les deux langues officielles.		
O3	Le soumissionnaire doit être membre en règle et demeurer en règle pendant toute la durée du contrat, de l'Institut canadien des économistes en construction.		
O4	Le soumissionnaire doit cumuler un minimum de 2 ans d'expérience, au cours des 5 dernières années, comme consultant en évaluation des coûts de construction et de la faisabilité des projets.		
O5	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède les connaissances et l'expérience demandée dans le cadre de cette exigence, qui devrait normalement se traduire par une expérience accumulée au cours d'une période de deux ans en travaillant avec et en appliquant la norme de « Conception accessible pour l'environnement bâti (B651-F12 (R2017)) » de l'Association canadienne de normalisation.		



Mérite Technique			
Exigence N.	Description	Minimum de points requis	Maximum de points accordés
R1	<p>Nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'évaluation des coûts de construction et de la faisabilité des projets (doit cumuler deux ans d'expérience au cours des cinq dernières années). Deux (2) points par année à partir de 2 ans d'expérience jusqu'à un total de 30 points.</p> <p>2 ans = 2 points 3 ans = 4 4 ans = 6 5 ans = 8 6 ans = 10 7 ans = 12 8 ans = 14 9 ans = 16 10 ans = 18 11 ans = 20 12 ans = 22 13 ans = 24 14 ans = 26 15 ans = 28 16 ans = 30</p>	2	30
R2	<p>Niveau de connaissance de la norme de <u>« Conception accessible pour l'environnement bâti (B651-F12 (C2017)) » de l'Association canadienne de normalisation, de ses exigences et de sa mise en application.</u></p> <p>Le soumissionnaire a été en mesure de démontrer dans sa proposition qu'il possède de bonnes connaissances et de l'expérience :</p> <p>Entièrement = 5 Passablement = 3 Pas du tout = 0</p>	3	5